

A.T. LOGISTIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 60 979,60 euros
Siège social : «La Chenelière»
FREIGNE
44540 VALLONS-DE-L'ERDRE
422 076 935 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024**

[...]

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la décision administrative emportant modification de l'adresse du siège social de la Société du « La Chenelière », FREIGNE, 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE au 1444 route de Maumusson, 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE, et ce à compter de ce jour, et précise que cela ne constitue pas un transfert de siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1444 route de Maumusson, 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire :

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
La Gérance

